

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 541

Artikel: Glané dans la presse...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

...On peut penser ce que l'on veut du féminisme qui n'a pas toujours employé les moyens les plus appropriés à son succès; celles à qui on ferme toutes les avenues sont parfois poussées à user la manière vive.

...Mais ici, on vous a respectueusement sollicités, on a fait appel à votre jugement... Souffrez que je vous le dise, chers collègues: vous n'aimez pas plus que moi que l'on nous taxe d'immobilisme. Mais par ce vote, n'aviez-vous pas fourni à nos contemporains un redoutable argument?...

Nos conseillères de paroisse toutefois ne se décourageront pas, et usant de toutes les ressources qu'offre la Constitution aux électeurs¹ des deux sexes décideront de recourir à une autre méthode: en effet lorsque plus d'un tiers des Conseils de paroisse présente une demande, le Consistoire est bien obligé, bon gré mal gré, de soumettre celle-ci au corps électoral de l'Eglise. Et c'est ce qui est arrivé, avec la différence qu'au lieu du tiers des Conseils de paroisse, ce fut la majorité d'entre eux: aux dernières nouvelles, 14 sur 25 avaient fait parvenir leur adhésion. C'est donc grâce à l'esprit compréhensif et progressiste des Conseils de paroisse du canton que électeurs et électrices de l'Eglise nationale vont être appelés à se prononcer sur cette réforme si naturelle et logique de l'accession des femmes au corps directeur de l'Eglise. Et nous trouvons cela extrêmement encourageant: car ce n'est pas sur des théories et des arguments abstraits que ces Conseils ont basé leur décision, mais bien sur des expériences pratiques et quotidiennes, et eux qui savent ce qui signifie l'étoile collaboration des femmes à leurs travaux ont voulu, en pleine connaissance de cause, les associer de près à la direction de l'Eglise.

C'est donc les 25 et 26 mars prochain que nous tous, électrices et électeurs dans l'Eglise nationale, allons devoir voter sur cette modification à la Constitution en même temps que sur plusieurs autres. Il n'est pas de notre ressort de prendre ici position pour ou contre les différentes dispositions de cette révision, mais il est de notre devoir de recommander à toutes nos lectrices qui sont électrices dans cette Eglise d'étudier attentivement les modalités de ce projet — nous supposons que des réunions à cet effet vont avoir lieu au cours de ces prochaines semaines — afin de se faire une opinion raisonnée. Et il est de notre devoir à toutes de participer nombreuses à ce scrutin important, nous rappelant qu'électrices dans l'Eglise au même titre que les hommes — et bien qu'à notre avis les communiqués officiels ne le rappellent pas toujours avec assez de netteté — nous portons de ce fait les mêmes responsabilités. Il est de notre devoir enfin, comme celui de tous les électeurs masculins progressistes, de voter la réforme concernant l'éligibilité féminine que nous proposent les Conseils de paroisse et de permettre ainsi à l'Eglise de Genève d'instaurer, à la suite de celle de Bâle et de nombreuses Eglises libres, cette coopération par l'équité qu'une Eglise doit être la première à réaliser si elle veut être digne de ce que l'on attend d'elle.

E. Gd.

¹ Ce fait nous paraît typique pour illustrer ce que nous disons si souvent que l'éligibilité sans l'électorat n'a que peu de valeur et qu'il est indispensable d'être électeurs pour faire aboutir les réformes nécessaires.



Glané dans la presse...

5254 candidates pour 27 postes d'agents de police!

De l'Union nationale des Femmes, organe de la Ligue suffragette française que préside la Duchesse de la Rochefoucauld, ces détails intéressants pour tous ceux que préoccupe la tâche des femmes dans la police :

Il y a six mois, la municipalité de New-York annonçait qu'elle disposait de 27 places vacantes de femmes-policiers, chargées de s'occuper plus spécialement d'enfants et de jeunes filles.

5.254 candidates se présentèrent aux premières épreuves éliminatoires. Il fallait passer un examen élémentaire de composition, d'un peu de langues et d'arithmétique. Parmi les candidates, on avait enregistré des licenciées des meilleurs collèges de New-York et des danseuses aussi.

Le tri avait été fait sévement. La preuve en est que 315 candidates seulement ont été reconnues admissibles pour le second examen, beaucoup plus sérieux, celui-ci.

Cet examen vient d'avoir lieu. Il s'agissait d'é-

Soucis et responsabilités économiques des femmes¹

I

Les responsabilités économiques des femmes sont certes, et lourdes responsabilités encore. Car d'après des statistiques dignes de foi, les femmes représentent dans quelques pays les 3/4, et même dans d'autres, les 4/5, de la totalité des acheteurs, et certaines catégories de produits (vêtements, denrées alimentaires, par exemple) sont achetées par elles dans la proportion du 85 % de leur totalité. Aux Etats-Unis, l'on estime que les 3/4 des chaussures sont vendues à des femmes: car il faut remarquer, à l'appui de ces chiffres, que les femmes, dans la grande majorité des cas, n'achètent pas seulement pour elles, mais sont aussi les pourvoyeuses de la famille, et qu'une foule d'objets nécessaires à leur mari, à leurs enfants passent par leurs mains entre le magasin et le foyer.

C'est donc, il faut s'en pénétrer, une responsabilité importante qui pèsent sur elles, puisque de ces achats faits avec plus ou moins de jugement, à l'avantagelette ou en réfléchissant aux conséquences de ce geste, dépend en majeure partie la consommation d'un pays. Et hélas! combien parmi elles s'en doutent? et combien ne serait-il pas nécessaire de les éduquer, de les amener à réfléchir, à savoir acheter avec discernement, et à se rendre compte de la portée de cet acte en se basant sur quelques notions très simples d'économie politique, alors que, trop souvent, on se laisse guider, sinon par son propre intérêt egoïste, du moins par quelques aphorismes sentimentaux, dont on ne sait comment vérifier la portée.

Voici par exemple la question qui a été vivement discutée dans les colonnes de ce journal: celle du devoir d'achat des marchandises suisses de préférence à des marchandises étrangères. Presque toutes celles qui ont participé à cette discussion ont proclamé la nécessité « d'acheter suisse », et les plus savantes ont expliqué que la situation d'un pays étant prospère quand la balance commerciale de ce pays est favorable, c'est-à-dire quand les exportations dépassent les importations, il était pour cette raison un devoir patriotique d'acheter des marchandises suisses.

Assurément, le devoir national est et sera toujours de venir en aide à la vie économique na-

¹ D'après des notes prises au cours donné sous ce titre par Mme G. Ginsberg, à Genève, sous les auspices de l'Association pour le Suffrage.

P.-S. — On nous prie de rappeler que pour être électrique dans l'Eglise nationale protestante de Genève, il faut être Suisse, majeure, membre de l'Eglise domiciliée à Genève, et inscrite sur les tableaux électoraux, dont la liste est arrêtée un mois avant les votations.

Une décision combattue de la police fédérale

Le rapatriement des enfants espagnols réfugiés

La toute récente décision de la police fédérale de renvoyer en Espagne les enfants espagnols réfugiés, que notre population a accueillis avec tant de cœur et d'élán, a suscité dans de nombreux

mieux un sentiment d'inquiétude et de malaise. On ne sait pas en effet de quelle manière ces enfants seront accueillis, on ignore si leurs parents sont d'accord avec ce retour si subitement décidé — et ceci d'autant plus qu'il en est dont on ignore où sont les parents, disséminés dans des camps de réfugiés à l'étranger!

De plus, un bon nombre de ces enfants sont encore en convalescence étant arrivé en Suisse sous-alimentés, ayant subi des chocs nerveux terribles — combien sont encore épouvantés par le seul renfoncement d'un moteur d'avion et ne peuvent pas croire que ces machines volantes aient une autre tâche que celle de semer la mort et l'incendie! Il en est qui, trouvés dans un état de saleté lamentable, vu l'affreuse disette de savon dont a souffert l'Espagne, ont dû être hospitalisés pour que soient soignées à fond les maladies un sentiment d'inquiétude et de malaise. On ne sait pas en effet de quelle manière ces enfants seront accueillis, on ignore si leurs parents sont d'accord avec ce retour si subitement décidé — et ceci d'autant plus qu'il en est dont on ignore où sont les parents, disséminés dans des camps de réfugiés à l'étranger!

— Oui, je dirai même que cette lutte est celle qui s'adapte le mieux à ses moyens. Les Japonaises qui en font la base de leur culture physique en sont une preuve. Laissez-moi, à l'appui de mes dires, vous citer une phrase du manuel de MM. Yokoyama et Oshima: « Considérons deux adversaires, un fort physiquement et malhabile aux coups de *jiu-jitsu*, l'autre chétif et très fort en cet art. Le premier ne vaincra l'autre que si leurs forces musculaires sont très disproportionnées. Dans le cas contraire, le moins vigoureux aura assurément le nette avantage ». Vous voyez que le « sexe faible » est nettement favorisé dans ce sport. En Angleterre et en Amérique d'ailleurs, les femmes pratiquent couramment le *jiu-jitsu* et s'en trouvent fort bien.

— Mais admettons qu'un individu s'amuse à barrer le passage à une femme dans un couloir étroit. Que peut-elle... Cherpliod ne me laissa pas achever. Déjà, me saisissant le bras, il m'avait balancé la tête en arrière au risque de me fracturer les vertèbres cervicales! Voilà ce qu'il faut faire dans ce cas, conclut-il en me lâchant au moment où je commençais à hurler de douleur. Aucun homme, si robuste soit-il, ne peut résister à ce coup, non plus qu'à celui-là ajouta-t-il subitement en saisissant de ses deux mains croisées l'encolure de mon manteau et en tirant fortement les mains à lui. Etrange, sentant l'asphyxie proche, je ne peux que balbutier ma conviction qui est grande maintenant...

...Et comme le faisait remarquer Cherpliod au moment où, un peu halante et très reconnaissante, je passais le seuil de sa porte:

— Mais une femme peut-elle vraiment pratiquer le *jiu-jitsu*?

— Tu sais que la plus petite bête a reçu de la

clameur irréfléchie « achetez suisse »! Certes, achetons nos propres produits quand notre consommation correspond à leur production, mais sachons discerner les cas où une règle aveuglément appliquée nuira au pays au lieu de le servir. Le jour par exemple, où, pour ouvrir un débouché aux montres de Genève ou aux machines d'Oerlikon dans une région de l'Amérique du Sud, il serait nécessaire d'importer les pamphletoises de ce pays, le devoir national recommanderait évidemment de remplacer dans notre consommation journalière la pomme de nos vergers par la pamphletoise!

A tout ceci, on a fait la remarque qu'il serait indispensable pour les acheteuses conscientes de leurs responsabilités de savoir quels produits il faut acheter à l'étranger et quelles produits suisses il faut consommer, mais ceci n'étant point fixe, dépendant des fluctuations des marchés, des dispositions des traités de commerce, etc., etc. ne peut être établi une fois pour toutes. Il y aurait là une tâche utile pour des économistes que de renseigner périodiquement sur ce point l'opinion publique féminine: les unes ou les autres de nos grandes Associations pourraient-elles organiser ce service?

Il faudrait ajouter pour être complet que d'autres éléments encore compliquent le problème. D'abord l'état de préparation constante à la guerre dans lequel nous vivons, ou plus exactement de guerre économique déjà déclarée, qui veut que chaque pays s'efforce de produire lui-même tout ce dont il pourrait avoir besoin, système que, bon gré, mal gré, tous les pays se trouvent peu à peu entraînés à instaurer chez eux. Or, dans le stade de l'économie mondiale auquel nous étions parvenus et qui consiste à organiser la production purement nationale, dût-elle être écoulée (en opposition avec l'économie familiale en artisanat des âges précédents), cette régression vers une production purement nationale, dût-elle être écoulée à un prix beaucoup plus élevé, ne peut manquer d'amener des troubles dont nous ressentons les effets. Il en est de même pour des procédures économiques à portée politique comme ceux qu'emploie par exemple l'Allemagne vis-à-vis du blé hongrois ou des pétroles roumains, en les payant au-dessus de leur prix, pour s'en assurer le monopole et placer en échange ses marchandises dans ces pays, etc., etc. Nous n'allongeons pas sur ce sujet, car il est encore d'autres soucis, d'autres responsabilités économiques des femmes qu'il nous faut étudier. Ce sera pour un prochain article.

M. F.

ladies, gale et autres, dont ils étaient atteints. Et ceux qui sont dans des familles viennent tout juste de se reprendre à la vie, bien nourris, mieux vêtus, entourés d'affection, et l'on comprend que pour ces familles ce soit un déchirement de les voir si vite arracher.

C'est pourquoi nous ne pouvons que protester ici contre la décision de la police fédérale, et joindre notre voix à celles qui s'élèvent de toutes parts pour demander au gouvernement de surseoir à l'exécution de cette décision jusqu'au moment où la certitude pourra être obtenue que ces petits malheureux n'auront pas à souffrir de leur rapatriement. C'est une simple mesure d'humanité qui s'impose, et nous espérons que si nombreuses seront les voix qui le diront que l'on devra comprendre en haut lieu la nécessité de leur donner satisfaction.

nature un moyen de défense naturelle. Pourquoi la femme serait-elle la seule à en manquer?

Contraste...

D'un autre hebdomadaire romand, mais pas si différent! Curieux, ce croquis, et cette réflexion si juste...

Dans le même train venu du Midi, arrivé l'autre jour à la gare de Genève, se trouvaient le petit roi Ananda Mahal de Siam et une soixantaine de petits réfugiés espagnols.

Lui, dans un superbe wagon de luxe attelé en queue du train, eux dans un wagon de troisième classe; lui accompagné de sa mère, d'une sœur et d'une suite de vingt personnes, eux ayant pour suite les sinistres souvenirs de leur exode.

On ne pouvait pas ne pas faire le rapprochement — dû au hasard — entre ce futur souverain à qui la fortune sourit largement, et ces bambins à peine vêtus qui n'en revenaient pas de pouvoir mordre à belles dents les croustillants croissants que leur offraient des mains amies.

Tout le drame de la vie tient dans cette rencontre fortuite...

En feuilletant l'Annuaire cantonal

Sous ce titre, notre collaboratrice, Mme S. Bardin a donné au Bulletin féminin (Lausanne), une étude minutieusement faite et très instructive sur les conditions des femmes qui occupent une situation officielle dans le canton de Vaud. Ne pouvant tailler en entier, nous en reproduisons ici les fragments les plus saillants, estimant l'idée de cette enquête très heureuse, et ses résultats très probants: ne serait-ce pas une compilation à accompagner aussi dans d'autres cantons afin de réaliser, documents en main, ce que nous valons dans la vie de nos républiques?

EN FRANCE

Où l'on parle de nouveau du vote des femmes

...En effet, dans les intervalles des préoccupations causées par la politique extérieure, l'on parle à nouveau à la Chambre française de réforme électorale, de l'introduction de la représentation proportionnelle dans les élections, etc. Et qui dit réforme électorale, dans un des rares pays où les femmes sont encore traitées comme des mineures, dit forcément porte-entrouverte au suffrage féminin.

Il va de soi que les suffragistes ont immédiatement profité de cette occasion pour rappeler aux parlementaires que les Françaises attendent — depuis combien de temps ? vingt ans tout à l'heure — la reconnaissance de leurs droits politiques. A cet effet, une délégation du Conseil National des Femmes (Mme Pichon-Landry) de l'Union française pour le Suffrage (Mme Brunschwig) et de l'Union nationale pour le Vote des Femmes (duchesse de la Rochefoucauld) s'est rendue auprès du Président de la Commission du Suffrage de la Chambre. Celui-ci n'a pas caché à la délégation que tous les amendements sous lesquels on cherche à étouffer cette réforme sous prétexte de l'améliorer ne manqueront pas d'être de nouveau mis en avant : suffrage familial, droits de vote des inscrits maritimes, etc. Mais une femme avertie en vaut deux, et nos amies Françaises commencent une énergique action dans les départements, afin de prévenir ces manœuvres auprès des députés.

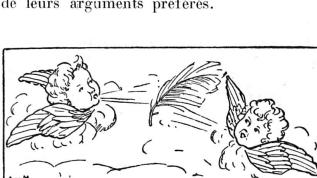
Les femmes à la "L. A."

Toutes nos lectrices savent maintenant que les organisations féminines de notre pays participeront à l'Exposition nationale à Zurich par une exposition collective dans le « Pavillon de la Femme », Pavillon au sujet duquel nous avons déjà publié à plusieurs reprises des renseignements. De plus, et c'est sur cet aspect de cette exposition féminine que l'on nous prie d'attirer spécialement aujourd'hui l'attention de nos lectrices, une brochure rédigée dans les quatre langues nationales sera publiée à cette occasion, dont la rédaction a été confiée à notre confrère, Mme Elisabeth Thommen (Zurich).

Cette brochure, nous écrit-on, tentera d'abord de compléter l'exposition du Pavillon, en fournit des indications impossibles à faire figurer dans une exposition forcément uniquement visuelle; elle constituera aussi un témoignage durable de l'activité si variée et multiple des organisations féminines suisses; et enfin, elle permettra de mieux comprendre et apprécier les efforts accomplis par ces dernières dans l'intérêt de toutes les femmes. Voici d'ailleurs quel sera approximativement son contenu :

Après une courte préface qui indiquera la place tenue par la femme dans la vie de notre pays, viendra une description du Pavillon accompagnée si possible d'un plan. Puis, le texte suivra les grandes divisions du Pavillon (*La femme suisse dans l'histoire, dans la famille, son activité dans le travail social et les soins aux malades, son rôle économique, les sciences et les arts, sa place dans l'Etat, les vœux et les revendications des femmes*) les retracant de façon concise et frap-

peante, et ne citant des chiffres que pour autant qu'il sera nécessaire pour rendre clair au lecteur la situation de la femme en Suisse. Enfin, si l'espace disponible le permet, un court aperçu figurera encore dans cette brochure sur le mouvement féministe dans notre pays.

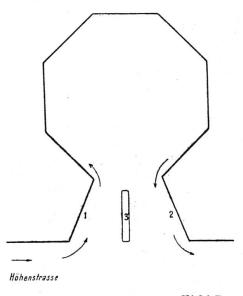


DE-CI, DE-LA

Nos scientifiques.

Mme Kitty Ponse, chef de travaux à l'Institut de zoologie expérimentale de Genève, a fait à Lausanne, le 1^{er} février, sous les auspices de la Société vaudoise des Sciences naturelles, une intéressante conférence sur l'*inversion expérimentale du sexe chez les vertébrés*.

Toutes les Associations, qui par leurs contributions financières ont rendu possible l'érection du « Pavillon de la Femme » seront naturellement citées, et l'on prévoit de courts exposés illustrés de photographies ou de compositions en couleur, exposés et illustrations étant également destinés à mieux faire comprendre l'activité des femmes suisses. Ajoutons que cette brochure sera tirée à 20 ou 30 mille exemplaires et que son prix de vente a été fixé à 1 fr.



Plan du Pavillon de la Femme à l'Exposition de Zürich. (La paroi N° 1 sera consacrée à l'histoire, la paroi N° 2 à l'exposé de nos revendications).

...L'Etat est un ménage de garçons; ne nous étonnons donc pas qu'il soit un peu empoussieré et sente parfois le renfermé.

Et cependant l'Annuaire nous apprend que l'on commence très prudemment à faire appel à la collaboration féminine. Voyons un peu comment la privation des droits civiques actifs nous empêche d'être nommés dans la magistrature aux fonctions de quelque importance: pas de femme chef de service pas de femme secrétaire, mais quelques dactylographes, dont on s'efforce d'ailleurs de diminuer le nombre, en partant de cette idée que la femme n'a pas besoin de gagner sa vie, et que tout ce dont elle a besoin lui vient du ciel, par miracle. Or, donc au Département de Justice et police nous ne trouvons que deux femmes, la secrétaire de la colonie de femmes à Rolle, et un membre féminin sur sept de la Commission de contrôle des films (qui est Mme Bonard elle-même). R/d.

Le Département de l'Instruction publique et des cultes est moins misogyne; bien qu'il ne se soit pas encore décidé à nommer des inspectrices scolaires, ce qui serait d'une évidente logique, il possède cependant une inspectrice de l'enseignement ménager et des travaux à Paigville. L'Université possède deux secrétaires femmes et une privadocente de littérature allemande, et l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliquée deux professeurs féminins. Au chapitre « personnel de l'Université », nous trouvons 2 secrétaires-bibliothécaires, une sage-femme (polyclinique de la Maternité) une surveillante de musée, une secrétaire au Collège classique cantonal, quatre professeurs féminins à l'Ecole de Commerce. A l'Ecole normale, 7 femmes; aux collèges communaux, quel-

ques maîtresses, mais aucune directrice. Personne ne songe à nommer une directrice d'écoles mixtes, alors qu'on trouve tout naturel qu'un directeur dirige une école de jeunes filles. Il y a encore toutes les institutrices mariées ou non, les maîtresses d'écoles enfantines, dont le nombre tend à s'élargir à cause des mauvaises finances communales: l'Etat payant moins bien les institutrices que les instituteurs, les communes obérées engagent plus volontiers des femmes. Dans l'Eglise nationale, pas de femmes, nous le savons.

Le Département de l'Intérieur n'est pas féministe: point de femme au service des secours publics, ni au service de l'Enfance, ni au service sanitaire ni au service de santé. Dommage. Relevons avec autant de plaisir un nom féminin dans la Commission consultative contre la tuberculose, celui d'une aide de laboratoire, de deux secrétaires, et d'une commise.

Les activités du Département de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce sont multiples, de sorte que l'on trouve une plus forte participation féminine: deux sténodactylos, dix membres féminins dans la Commission d'apprentissage pour le service de maison. Relevons fièrement ce progrès, car il y a trente ans, le Conseil d'Etat, n'aurait pas hésité à composer cette Commission de citoyens conscients et incomptables. Trois femmes encore font partie de la Commission de surveillance de l'Agriculture de Marcellin, qui possède une économie, deux maîtresses, et la directrice de l'école ménagère rurale.

Le Département militaire et des assurances est vite parcouru: il est résolument fermé aux femmes. Celui des travaux publics également, où l'on n'admet qu'une dactylo et 4 ou 5 concierges.

Le rallye féminin Paris-St-Raphaël.

Cette année, le rallye féminin automobile Paris-St-Raphaël empruntera pour un bien plus long parcours que les années précédentes le territoire suisse. C'est à Bâle en effet que les concurrentes franchiront notre frontière, et par Berne et Lausanne qu'elles s'achemineront sur Genève, où la visite du Salon de l'auto est toujours de rigueur pour elles.

Grâce aux efforts de la *Revue automobile suisse* et de ses dirigeants, une halte d'une demi-heure est prévue à Berne, jeudi 9 mars vers la fin de l'après-midi, où une réception sera offerte par l'Automobile-Club féminin de la ville fédérale à l'Hôtel Buterberg, propriété d'un membre du Club, ancienne concurrente elle-même de ce rallye. De là les automobilistes se dirigeront sur Lausanne où elles arriveront par la Salze et la place de l'Ours, et où elles seront également reçues et fêtées. Le départ pour Genève aura lieu le 10 mars au matin.

A toutes celles qui par leur énergie, leur endurance et leur savoir-faire mettent ainsi en lumière les possibilités des capacités féminines, nos souhaits de bienvenue sur le sol de notre pays.

Jusqu'à ce jour, l'effort a porté presque exclusivement sur la Suisse alémanique dont l'industrie est particulièrement développée. Mais nous ne doutons pas qu'en Suisse romande nombreuses soient les acheteuses qui seront heureuses de découvrir dans le *Label* un instrument important d'action sociale. Nous en appelons à elles pour qu'elles réclament dès maintenant les articles *Label* qui se vendent déjà aujourd'hui; s'ils ne sont pas « romands », ils sont bien de « chez nous », et bel et bien « suisses », la marque n'étant concédée qu'à cette condition. Et nous espérons bien vivement que la liste des « fabricants à *Label* » deviendra le plus tôt possible vraiment suisse, elle aussi, en portant sans trop tarder le nom de nombreux chefs d'industrie de Suisse romande.

P. de GREVERZ.

Les actes de naissance des enfants illégitimes

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses nous communique le texte suivant de la lettre qui a été adressée le 18 janvier dernier au Département de Justice et Police, et que nous reproduisons bien volontiers.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous, comme Autorité de surveillance sur le service de l'état-civil, au sujet des faits suivants:

L'ordonnance du 18 mai 1928 sur le service d'état-civil prévoit à son art. 136 al. 2 que la désignation d'enfant légitime ou naturel ne doit pas être reproduite dans les actes de naissance, de décès ou de mariage.

Or on nous signale que certains officiers d'état-civil continuent à délivrer des actes de naissance avec la mention d'enfant naturel. Nous possédons en particulier deux actes de naissance, délivrés en avril 1938 et août 1938, dans les cantons de Zurich et d'Argovie, sur lesquels se trouve écrite à la machine par l'officier d'état-civil la désignation d'enfant naturel.

Nous vous serions obligées de vouloir — par circulaire ou de toute autre manière — rendre les officiers d'état-civil attentifs à la disposition contenue à l'art. 136 al. 2 de l'ordonnance, et les inviter à s'y conformer. Nous pensons que c'est pour auprochain qu'une démarche devrait être faite, car les intérêts eux-mêmes, généralement de condition modeste, ignorent cette disposition, et même s'ils la connaissent, l'osceront peut-être pas prêter d'attention à nouveau cette note.

Nous espérons que vous verrez bien faire droit à notre requête afin que le but charitable prévu par le législateur à cet article 136 de l'ordonnance de 1928, soit atteint, nous vous prions, etc., etc.

La Présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses : Clara NEF.

La Présidente de la Commission d'études législatives : Antoinette QUINCHE, av.

Il y a lieu de rappeler ici que le Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N. s'est à maintes reprises occupé de cette question, et qu'à sa demande la S. d. N. s'était adressée à tous les gouvernements pour savoir quelle était leur pratique en ce domaine et les prier de supprimer en tout cas la mention de « père inconnu » ou « d'enfant naturel » sur certaines pièces d'état-civil où elle n'était nullement nécessaire. Le gouvernement fédéral avait répondre de façon tout à fait satisfaisante, allant même plus loin dans son ordonnance que n'avait osé le demander le Comité de la S. d. N.; mais comme toujours, il y a souvent loin du texte écrit à son application pratique! et nous ne pouvons qu'applaudir à la démarche de l'Alliance de Société féminines.

La XII^e Journée des Femmes vaudoises

Près de 400 femmes, dont une délégation de douzaine Genevoises, ont assisté à cette Journée, dans la salle des XXII Cantons, à Lausanne, le 16 février. La bienvenue leur a été souhaitée par Mme Fr. Fornjallaz, présidente de la Fédération des Unions de Femmes du canton. L'allocution d'ouverture a été prononcée par M. F. Porchet, chef du gouvernement vaudois, qui a présenté quatre aspects du rôle de la femme dans la défense du pays.

Le premier devoir est la création de la famille; le nombre des Vaudois, par rapport à la population du canton, fléchi régulièrement; il est tombé du 83 % en 1860 au 59,8 % en 1930; bientôt les Vaudois seront en minorité sur leur propre sol. Cet affaiblissement est dû à la chute de la natalité qui se manifeste dans les cantons romands protestants; inutile de reprocher aux autres d'être forts : il faut nous accuser d'être faibles et corrigez.

LA GENEVOISE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
Fondée à Genève en 1872
DIRECTION GÉNÉRALE : 2, Place de Holland
Agents Généraux pour Genève :
MM. MÉGEVAND & CHUIT
59, Rue du Stand, Tél. 4 70 09.
INSPECTRICE : Mme J. VUILLIEN-ERNST
2, Rue des Vollandes, Tél. 5 00 48.